

Contenus culturels et médias



Committee Chair
Mr Amine Mounir
Alaoui



**Rapporteur of the
theme**
Mr Latifa
Benwakrim

Ce rapport, a été adopté, à la majorité, par les membres du Conseil lors de la 88^e session ordinaire de l'Assemblée Générale, tenue le 26 juillet 2018. Son élaboration a nécessité l'écoute de 8 acteurs appartenant à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Dans ce rapport, le Conseil considère que les médias sont des vecteurs de diffusion et de soutien à l'action culturelle. En effet, les médias jouent, un rôle majeur dans la valorisation du capital culturel et de ses expressions matérielles et immatérielles. Aujourd'hui, les transformations induites par les technologies numériques ont un impact sur les modes de production, de diffusion et de consommation de la culture et de l'information.

C'est dans ce sens que le Conseil préconise de bâtir un Grand Contrat National fondé sur une politique publique transversale englobant les secteurs de la culture, l'éducation, l'information, la jeunesse, le tourisme et l'économie numérique et appelle à mettre en place une stratégie pour développer un contenu numérique national sur les principales plateformes de diffusion de la culture (lecture, audio et vidéo).

A côté de cette recommandation de portée stratégique, le CESE a formulé plusieurs propositions opérationnelles. Il y a lieu de citer :

- Elaborer des règles et des mécanismes participatifs entre les secteurs public et privé, en vue d'améliorer la qualité de l'information culturelle et de créer des contenus valorisant le capital culturel ;

- Encourager le livre et la lecture, en stimulant les cadres associatifs qui travaillent dans ce domaine, tout en élargissant les espaces dédiés à la lecture et aux autres formes d'expression, tels que le réseau marocain de la lecture, et celui des cafés culturels ;
- Inciter les radios privées, à prendre en considération les produits et activités culturels et sensibiliser leurs auditeurs sur l'importance de la connaissance et de la culture générale dans les efforts de développement ;
- Mettre en place un système de mesure de la consommation des contenus culturels marocains dans des médias électroniques ;
- Encourager les initiatives culturelles entreprises par les jeunes sous forme de soutien matériel et institutionnel à leurs projets culturels, y compris électroniques, ainsi que la création de prix spéciaux destinés aux émissions culturelles ;

- Inviter les opérateurs du secteur public à soutenir la création par les jeunes d'entreprises de production numérique, et les charger de la réalisation de programmes culturels locaux et nationaux répondant aux nouvelles pratiques culturelles des jeunes ;
- Optimiser l'exploitation des contenus culturels et intellectuels, produits par des acteurs et des créateurs marocains sur les plateformes numériques ;
- Encourager les opérateurs des télécommunications à intégrer des contenus culturels marocains (chansons, films, séries, œuvres documentaires...) dans les offres qu'ils proposent à leurs clients ;
- Investir institutionnellement dans la formation des compétences et la qualification des acteurs dans le domaine des médias spécialisés dans la culture, ainsi que dans la création de programmes de formation continue dans ces spécialités ;
- Renforcer, dans le cursus de formation des journalistes et des professionnels des médias, les programmes culturels pour garantir aux diplômés l'acquisition des fondements de l'action, de la conception et de la production de contenus culturels, qu'ils soient classiques ou numériques.